

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 09/07/2020, se sont réunis en séance ordinaire exceptionnellement salle Sophie Tatischeff sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints
MM. PASQUET Pascal, PIOCHE Thierry, Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, M. METIVIER Arnaud, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, MM. ALLORENT Patrick, DEVAUX Fabrice

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. BOURY Alexis pouvoir à M. METIVIER Arnaud, Mme DESCOUT-SAUVAGE Séverine pouvoir à M. DAUGERON François, Mme DOUARD-LOUBOUTIN Maryline pouvoir à M. DÉSIRÉ Serge

Mme Géraldine PUYBERTIER est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

M. le Maire fait lecture des comptes rendus des Conseils municipaux du 12 juin 2020 et du 10 juillet 2020. Ils sont adoptés à l'unanimité.

II- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sur demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs présidée par M. DAUGERON. Six personnes sur les douze proposées seront désignées par le Directeur des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal propose et valide à l'unanimité une liste de vingt-quatre contribuables (douze commissaires titulaires et des douze suppléants) qui pourront être appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

III- DESIGNATION DE REFERENTS POUR PARTICIPAER AUX TRAVAUX DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Messieurs Patrick ALLORENT, Serge DESIRE, Gaston LANGLOIS et Arnaud METIVIER se proposent pour participer aux travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

IV-TARIFS ET REGLEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

Les travaux de réhabilitation du camping municipal étant terminés, il est prévu de l'ouvrir à compter du 20 juillet.

Il est décidé à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

- CAMPEUR	2.80 €
- ENFANT- 12 ans	1.25 €
- ENFANT- 5 ans	gratuit
- EMLACEMENT	3.50 €
- ELECTRICITE	3.50 €

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le règlement proposé et autorise le Maire à le modifier en cas de besoin.

V- CONVENTION AVEC LE SDEI POUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Pour les aider à relever ce défi énergétique, dont les objectifs sont fixés par les Lois Grenelle de transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI) a mis en place en 2016 un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Dans sa séance du 1^{er} avril 2016, le Conseil municipal avait autorisé le maire à signer la convention avec le SDEI pour adhérer au service de conseil en énergie partagé pour une durée de quatre ans. Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention. Ce service mutualisé permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent à un coût maîtrisé.

Ce technicien énergie, à partir d'une connaissance fine du patrimoine de la collectivité et des opportunités du territoire, aide à entreprendre des actions concrètes de maîtrise des consommations d'énergie des collectivités et développer les énergies renouvelables.

Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion à ce service pour une durée de 4 ans à compter de ce jour.

A noter que les tarifs pour 2020 sont : abonnement 50 €, bilan énergétique global, bilan énergétique de suivi et assistance à maîtrise d'ouvrage : 0.94 €/an/habitant

VI-AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des terrains de tennis aux Terriers, une subvention de 45 000 € a été octroyée à la commune par le Département. Selon le règlement départemental sportif en vigueur, l'octroi de cette subvention est subordonné à la conclusion d'une convention pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens. Cette convention ayant été signée en 1996, il convient de signer un avenant qui permettra aux collégiens d'utiliser les terrains de tennis.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 23/12/1996 relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens afin d'y inclure les terrains de tennis situés sur le site des Terriers et tout document s'y référant.

VII- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS INDISPONIBLES

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant. Il résulte par conséquent de ces dispositions que tous les emplois doivent avoir été au préalable autorisés par le Conseil Municipal avant d'être pourvus. Aussi afin d'assurer la continuité du service, il conviendrait que le remplacement des agents indisponibles soit préalablement autorisé.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels afin de remplacer les agents titulaires et à signer les contrats de travail à intervenir dans la limite du remplacement des agents indisponibles.

VIII- DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Ecole Sainte-Geneviève pour les frais scolaire d'un élève domicilié à Sainte-Sévère. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite, la commune disposant d'un service de garderie, de restauration scolaire et des écoles maternelles et élémentaires.

- Berry FM : le Conseil municipal décide de ne pas donner suite.

IX- QUESTIONS DIVERSES

○ Point sur les différents biens immobiliers de la commune

Après avoir fait l'inventaire des différents biens immobiliers que détient la commune, il est décidé de faire estimer le bien cadastré AB 234 rue Basse et les parcelles AB 142, AB143 et AB 144 avenue d'Auvergne.

Il est également décidé de mettre en vente la maison léguée par M. Marc Durand rue du Commandant Chicot pour un montant de 40 000 €, conformément à l'estimation faite lors de la succession.

○ Projet de maisons OPHAC

Suite à la mise à disposition de l'OPHAC de la parcelle AB 370 pour la construction de maisons individuelles dédiées et aménagées pour les seniors, le Conseil municipal devra se prononcer lors de la prochaine réunion sur l'aménagement et la circulation au sein de cette parcelle.

○ Projet d'aménagement des Terriers

Monsieur le Maire rappelle que la réhabilitation des terrains de tennis s'inscrit dans un schéma d'aménagement global du site des Terriers. Lors de la réunion publique du 21 juin 2019, des pistes ont été amorcées, toutefois, aujourd'hui, Monsieur le Maire souhaite que les membres du Conseil municipal se prononcent sur ce projet.

Aussi, il sera étudié par la commission cadre de vie en collaboration avec le maître d'œuvre.

○ Déclaration d'Intention d'Aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur les parcelles AB366 et AB367 ainsi que sur les parcelles AC47 et AC48.

Agenda :

18/07/2020-18h : Inauguration boutique éphémère

21/07/2020-18h : Présentation étude diagnostic de la Tour

01/08/2020-17h30 : Concert Pierres qui chantent en Vallée Noire + pique-nique musical avec le groupe Bellanina

21/08/2020-20h : Conseil municipal

07/09/2020-20h : Réunion du Conseil municipal présentation budget

12/09/2020-14h30 : visite des hameaux et du Château pour les membres du Conseil municipal

18/09/2020-20h : Conseil municipal

Fin de séance : 23h50

Le Maire,
F DAUGERON

